PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du lundi 12 octobre 2026 à 18h00
(Convocation en date du mardi 6 octobre 2026)

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Amine AARABAT-AMALOU (DENAIN)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90
Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 89
Membres présents : 76
M. Éric GRANATO (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Carole LEBRESNE (ABSCON) Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Fabrice LACOUR (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Luc BROUTA (BOUCHAIN) Conseiller communautaire, Mme Pascale JURETZKO (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, M. Claude DESCAMPS (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Céline MALLE (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Amine AARABAT-AMALOU (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Francis LEFEBVRE (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Nadine DUPONT (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Wassim SCHUTZ (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Vice-Président, M. Brandon MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bryan MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Christian DUHEM (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Laure TROIA (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Quentin BOURRE (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) Conseiller communautaire, Mme Monique PASSET (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. James NAGELS (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Karine VERDIERE (HASNON) Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Conseiller communautaire, M. Florent PASEK (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Nicole KIELBASIEWICZ (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Vice-Président, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier FABRE (LOURCHES) Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Vice-Président, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE-DU-NORD) - Conseiller communautaire, Mme Anne LEMAY (NIVELLE) - Vice-Présidente, Mme Muriel CAUDRON MIENS (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseillère communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Véronique HUBERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Florian RENARD (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Philippe LAMBERT (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Frédéric VANRUYMBEKE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Antoine DELTOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller

communautaire, M. Éric CASTELAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jimmy LAURENT (THIANT) - Conseiller communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) Conseiller communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) - Vice-Président, M. Bernard CARON (WALLERS-ARENBERG) - Conseiller communautaire, M. Sylvain RICHE (WASNES-AU-BAC) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) a quitté la séance à 20h07 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/202 pour son compte et celui de M. Bruno LEJEUNE (OISY).
M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a quitté la séance à 20h44 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/202.
Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a quitté la séance à 21h04 ; elle n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/207.
M. Philippe LAMBERT (RAISMES) a quitté la séance à 21h04 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/207.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 13
Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Céline MALLE (DENAIN), M. Akim DERGHAL (DENAIN) a donné pouvoir à M. Amine AARABAT AMALOU (DENAIN), Mme Mathilde MASNIN LARGILLET (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES), Mme Valérie ROSZAK (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Brandon MESNAGER (DOUCHY-LES-MINES), M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Arnaud BAVAY (HORDAIN), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY), Mme Fabienne BENOIT-COUPET (WALLERS-ARENBERG) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG), Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Emmanuelle SICARD (CHÂTEAU-L'ABBAYE)

Membres absents excusés : 1
M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE)

INTERVENTION ORALE

- **Référentiel bien-être**

Par M. Régis ROUSSEL, Président de la Commission 'Prospective et Projet de Territoire' et Mme Corinne CREQUIT, Directrice Générale Adjointe du Pôle Prospective, Projet de Territoire et Transversalité.

Cf. Annexe 1

DÉLIBÉRATIONS

26/186 Motion pour une relance décisive et durable de l'activité de Valdunes

Valdunes Industries est le dernier fabricant français de roues et essieux ferroviaires dont l'activité industrielle principale est installée sur le site de Trith-Saint-Léger qui compte 120 salariés.

Les salariés de Valdunes sont en lutte depuis le mois de mai 2023.

Après le désengagement du précédent actionnaire chinois, l'entreprise a été placée en redressement judiciaire, pour être reprise en 2024 par Europlasma, un groupe français aux activités diversifiées souhaitant se positionner sur les secteurs industriels stratégiques tels que la défense.

Contrairement à ses engagements, le groupe Europlasma n'a pas réalisé d'investissement majeur dans l'outil de production et ne met pas en œuvre de stratégie dans la recherche active de nouvelles commandes. Dans ce contexte, de graves difficultés de trésorerie se sont présentées cet été 2026.

L'État a débloqué 3,5 M€ (dont 2 M€ pour le paiement des salaires de juillet-août 2026 puis 1,5 M€ en septembre).

Pourtant Valdunes, dès la rentrée de septembre 2026, fait la promotion de sa vitrine technologique de relance : sa "roue verte" décarbonée, produite à partir d'énergie issue de la valorisation des déchets. Ces innovations techniques devraient se traduire par une charge de travail réelle et pérenne.

De plus, Europlasma annonce la conclusion de nouveaux contrats à l'exportation avec des pays d'Afrique Australe :

- ✓ Alors que la filière ferroviaire connaît une forte croissance et une position stratégique renforcée face à la demande internationale,
- ✓ Alors que le Valenciennois bénéficie pour le secteur du ferroviaire, d'un écosystème complet incluant formation, innovation et infrastructures, qui garantit une compétitivité à long terme et attire de nouveaux investissements et talents.
- ✓ Alors que l'industrie ferroviaire dans le Valenciennois est aujourd'hui très dynamique et solidement implantée, portée par des investissements massifs, une main-d'œuvre qualifiée, un tissu complet d'innovation et de certification et la position stratégique d'Alstom dans le développement des TGV,
- ✓ Alors que les perspectives économiques de la filière sont positives avec une croissance continue de l'emploi, la modernisation constante de sites industriels et une intégration déterminante à l'ensemble des réseaux ferroviaires européens.

Il est inadmissible qu'Europlasma, propriétaire de Valdunes mette la production à l'arrêt, faute de commandes, envoie ses sites industriels dans le mur et ses salariés au chômage !

Face à cette nouvelle crise majeure dans le paysage industriel du Valenciennois, les élus communautaires de La Porte du Hainaut, réunis en séance ordinaire le 12 octobre 2026 :

- Exigent le respect immédiat du plan d'investissement auquel Europlasma s'était engagé, à savoir 15 millions d'euros sur trois ans.

- Demandent à Europlasma de prendre ses responsabilités en mettant en œuvre sans délai, une stratégie commerciale active permettant d'alimenter le carnet de commandes.

- Demandent à l'Etat de conditionner ses aides publiques en contraignant Europlasma à injecter ses propres fonds dans les outils de production de l'usine Valdunes.

- Demandent d'apporter une garantie financière souhaitée par les fournisseurs d'acier de Valdunes, pour permettre la reconstitution du stock de matière première et relancer l'activité.

- Appellent l'ensemble des acteurs de la filière ferroviaire et notamment les donneurs d'ordre majeurs qui la composent et les acheteurs publics (Régions, Syndicats de transports et de mobilité, SNCF) à positionner Valdunes comme un fournisseur incontournable dans leurs chaînes d'approvisionnement.

- Demandent de valoriser et privilégier un ancrage européen assumé dans la passation des marchés publics et la sélection des offres afin de garantir une souveraineté européenne dans l'industrie du rail et du train.

- Réitèrent leur soutien inconditionnel aux salariés en lutte et soulignent leur posture digne et responsable dans leur juste combat pour défendre leur droit de travailler, de produire des équipements de transports publics de qualité et d'être utiles au développement de l'industrie ferroviaire.

Ne prend pas à la discussion et au vote :
M. Raphaël KRUSZYNSKI (Escautpont)

Adoptée à l'unanimité

26/187 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Les documents transmis n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des Conseillers Communautaires, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et du Conseil Communautaire du 22 juin dernier, disponibles au lien suivant : https://www.agglo-porteduhainaut.fr/proces-verbaux/annee-2026/

Adoptée à l'unanimité

26/188 Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut : Élection d'un membre

Le 5 juin 2026, le Tribunal Administratif de Lille a invalidé le résultat des élections municipales de Bruille-Saint-Amand du 15 mars 2026.

M. Christophe PANNIER a démissionné de ses mandats électifs locaux, dont celui de Conseiller Communautaire de La Porte du Hainaut, entrainant de fait son retrait du Bureau Communautaire.

M. Claude DESCAMPS, Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire, a été élu Maire de la commune de Bruille-Saint-Amand le 12 juillet 2026.

Le Conseil Communautaire décide :

- de procéder, par recours au scrutin secret, à l'élection de M. Claude DESCAMPS, Conseiller Communautaire et Maire de la commune de Bruille-Saint-Amand, en tant que membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut et ce, afin que la commune soit représentée par son Maire en exercice au sein du Bureau.

 Candidat :
 M. Claude DESCAMPS (Bruille-Saint-Amand) – 23ème membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut.

Nombre de conseillers appelés à voter	89
Nombre d'abstentions	3
Nombre de votants	86
Nombre de votes blancs	5
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41

Suffrages obtenus par M. Claude DESCAMPS	79 voix
Suffrages obtenus par M. Eric GRANATO	1 voix
Suffrages obtenus par Mme Nadine DUPONT	1 voix

M. Claude DESCAMPS (Bruille-Saint-Amand) est élu 23ème membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut.

26/189 Commissions thématiques consultatives de La Porte du Hainaut : Élections pour la commune de Bruille-Saint-Amand

Lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2026, M. Claude DESCAMPS a été élu Maire de la commune de Bruille-Saint-Amand et un nouveau Conseil Municipal a été installé.

Ainsi, afin de respecter la représentativité de la commune au sein des commissions consultatives de La Porte du Hainaut, le Conseil Communautaire décide :

- de procéder, sans recourir au scrutin secret et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection des membres de la commune de Bruille-Saint-Amand au sein des commissions thématiques consultatives ci-dessous :

Commission 'Prospective et Projet de Territoire'	
LELEUX	Isabelle

Commission 'Finances et Pacte de Solidarité Financière'	
DESCAMPS	Claude
LEMOINE	Julie

Commission 'Habitat, logement et renouvellement urbain'	
DESCAMPS	Baptiste

Commission 'Commerce, artisanat et économie sociale et solidaire'	
RASPILAIR	Maxime

Commission 'Stratégie de transition énergétique'	
DELZENNE	Patrick

Adoptée à l'unanimité

26/190 Mission Locale du Valenciennois : Élection de représentants de La Porte du Hainaut - Délibération modificative n°26/083

L'association Mission Locale du Valenciennois est composée de 3 collèges, dont un collège d'élus locaux, au sein duquel La Porte du Hainaut est représentée par 10 élus.

Afin de prendre en compte la candidature de Mme Valérie CARTA, pour la commune de Denain, en lieu et place de M. Emmanuel CHERRIER, il convient d'ajuster les représentants désignés pour La Porte du Hainaut lors du Conseil Communautaire du 30 avril dernier.

Le Conseil Communautaire décide :

- de procéder, sans recourir au scrutin secret, à la désignation de Mme Valérie CARTA (Denain) en qualité de représentante de La Porte du Hainaut à la Mission Locale du Valenciennois.

Adoptée à l'unanimité

26/191 Compte Epargne-Temps (CET) : Modalités de monétisation

Cette délibération a pour objet de réserver la monétisation du Compte Epargne-Temps à une catégorie d'agents empêchée de solder leur Compte Epargne-Temps avant leur départ définitif de La Porte du Hainaut pour cause de retraite, de licenciement pour inaptitude physique ou décès afin qu'ils puissent jouir des droits épargnés.

Cette monétisation ne sera possible qu'à compter du 16ème jour épargné.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter que les jours accumulés sur le Compte Épargne-Temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés et qu'en cas de cessation définitive des fonctions, le Compte Épargne-Temps doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel de droit public.

- d'autoriser uniquement l'indemnisation des jours au-delà du quinzième jour en faveur des agents titulaires et contractuels de droit public qui n'ont pas pu utiliser les jours épargnés avant la date fixée de leur départ à la retraite ou de leur licenciement pour inaptitude physique ou en cas de décès (indemnisation de la totalité des jours en cas de décès).

- d'acter que les montants de l'indemnisation applicable sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du Compte Épargne-Temps.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026.

Adoptée à l'unanimité

26/192 Tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires : Modifications

Suite à deux départs et à un nouveau besoin identifié, La Porte du Hainaut souhaite procéder au recrutement d'un instructeur pour les dossiers de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), d'un chargé d'administration et d'accueil des manifestations pour le Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut ainsi qu'à la transformation du poste d'agitateur numérique en chef de projet Intelligence Artificielle.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre des projets de la collectivité, il est possible de créer ces trois postes dans le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet de contractuels.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création des deux postes à temps complet sur le Budget Principal, à savoir :
 - Un instructeur ANAH,
 - Un chargé d'administration et d'accueil des manifestations.

- d'approuver la transformation du poste d'agitateur numérique en chef de projet IA.

- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2026.

Adoptée à 85 voix POUR,
3 voix CONTRE (M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines et M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux),
1 ABSTENTION (M. Antoine DELTOUR, Saint-Amand-les-Eaux).

26/193 Tableau des effectifs des emplois permanents titulaires : Modifications

Afin de permettre aux agents inscrits sur les listes d'aptitude d'être promus car, tout d'abord, ils remplissent les conditions des lignes directrices de gestion, ensuite, ils ont de très bons états de services et enfin, ils exercent sur des postes calibrés correspondants, il est proposé de créer 3 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe et 3 postes d'Attaché territorial.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création des postes suivants à temps complet sur le Budget Principal :
 - Filière Culturelle :
 - 3 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère Classe.
 - Filière Administrative :
 - 3 postes d' Attaché territorial.

- d'approuver le remplacement d'un poste d'Administrateur en un poste d'Administrateur du premier grade.

- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois titulaires permanents, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2026.

Adoptée à 85 voix POUR,
2 voix CONTRE (M. Joshua HOCHART, Denain et M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines),
2 ABSTENTIONS (M. Antoine DELTOUR, Saint-Amand-les-Eaux et M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux).

26/194 Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : Application obligatoire du décret du 10 juin 2026 relatif à certains emplois administratifs supérieurs de la Fonction Publique Territoriale

La réforme de l'encadrement supérieur dans la Fonction Publique Territoriale est entrée en vigueur le 1er juillet 2026 en application du décret du 10 juin 2026. Elle aligne les grilles indiciaires sur celles de l'État et crée un régime indemnitaire (IFSE) spécifique pour les emplois supérieurs de direction des collectivités de plus de 40 000 habitants, remplaçant les anciennes primes.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicable au 1er novembre 2026.

- de classer les emplois de La Porte du Hainaut selon le tableau correspondant.

- de fixer que les plafonds mentionnés constituent les montants maximums autorisés.

- de fixer que les montants individuels d'IFSE et de CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en tenant compte des missions, des responsabilités exercées, des sujétions particulières, des compétences et de l'engagement professionnel des agents.

- d'acter que la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ainsi que la prime de responsabilité sont supprimées pour les emplois administratifs supérieurs de direction à compter du 1er novembre 2026, conformément aux textes en vigueur.

- d'acter que la présente délibération sera mise en œuvre au 1er novembre 2026 et remplacera à compter de cette date, pour ce qui concerne les emplois auxquels s'applique le régime indemnitaire prévu par le décret n°2026-487 du 10 juin 2026, toute délibération antérieure relative au RIFSEEP.

- de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité.

Adoptée à 88 voix POUR,
1 ABSTENTION (M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux).

26/195 Décision Modificative n°1 du Budget 2026 - Budget Principal (400)

Hors mouvement d'ordre, la section d'investissement de la Décision Modificative n°1 présente des propositions nouvelles et ajustements des dépenses réelles à hauteur de 431 436 €.

En matière de recettes réelles, hors mouvement d'ordre et emprunt, les ajustements s'élèvent à 3 614 894 €.

La section trouve son équilibre par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 1 440 613 € et la diminution du montant prévisionnel de l'emprunt de 4 624 071 €.

Hors mouvements d'ordre et provisions, en section de fonctionnement, les propositions nouvelles et ajustements des dépenses réelles s'élèvent à 970 766 €.

Les recettes réelles présentent un total de 2 411 379 € et marquées principalement par l'ajustement des crédits dédiés à la fiscalité et aux dotations de l'Etat notifiées pour 1 973 959 €.

L'équilibre de cette section s'établit par l'augmentation du virement à la section d'investissement de 1 440 613 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2026 - BUDGET PRINCIPAL - 40000 (EN €)										
	DEPENSES					RECETTES				
	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL
FONCTIONNEMENT						002	Résultat de fonctionnement reporté	5 141 504,09		5 141 504,09
	011	Charges à caractère général	11 497 124,00	92 367,00	11 589 491,00	013	Atténuations de charges	265 200,00	21 761,00	286 961,00
	012	Charges de personnel	17 551 366,00		17 551 366,00	70	Produits des services et du domaine	432 259,00	12 140,00	444 399,00
	014	Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFP, DEGREV, TEITLD)	36 401 327,00		36 401 327,00	731	Fiscalité locale (CFE,TATFNB, TFNB,TH/RS, CVAE, TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI)	45 052 741,00	738 111,00	45 790 852,00
		Fiscalité reversée (TVAG, TVAE)	0,00		0,00	73	Fiscalité reversée (AC, SRU, FNGIR, FPIC, TVAG)	61 453 036,00	959 005,00	62 412 041,00
		Politique de solidarité (DSC, DR)	9 779 524,00		9 779 524,00	74	Concours de l'Etat (COMP.CET, DCRTP, DGF, FCTVA, SPS, COMP.TFNB)	36 249 424,00	276 843,00	36 526 267,00
	65	Contingents, participations et subventions	50 279 096,00	-298 521,00	49 980 575,00		Subventions et participations	1 182 619,00	146 613,00	1 329 232,00
	66	Intérêts de la dette	2 295 000,00	329 104,00	2 624 104,00	75	Autres recettes (excédents Budgets Annexes,....)	415 289,00	1 700,00	416 989,00
	67	Autres dépenses	20 000,00	176 816,00	196 816,00	76 77	Autres recettes (mandats annulés/ex:ant....)	20 005,00	110 000,00	130 005,00
	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	55 000,00	671 000,00	726 000,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	171 817,00	145 206,00	317 023,00
	Mouvements réels		127 878 437,00	970 766,00	128 849 203,00	Mouvements réels		150 383 894,09	2 411 379,00	152 795 273,09
	023	Virement à la section d'investissement	20 505 457,09	1 440 613,00	21 946 070,09					
	042 043	Opérations d'ordre	20 000 000,00		20 000 000,00	042 043	Opérations d'ordre	18 000 000,00		18 000 000,00
	Mouvements d'ordre		40 505 457,09	1 440 613,00	41 946 070,09	Mouvements d'ordre		18 000 000,00	0,00	18 000 000,00
	TOTAL		168 383 894,09	2 411 379,00	170 795 273,09	TOTAL		168 383 894,09	2 411 379,00	170 795 273,09
INVESTISSEMENT	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 531 569,96		24 531 569,96	10	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	25 093 253,72		25 093 253,72
	20 204 21 23	Dépenses d'équipement brut	77 105 276,36	88 819,00	77 194 095,36		FCTVA (10222)	2 030 691,00		2 030 691,00
						13	Participation SRU	32 217,00		32 217,00
							Subventions	22 771 282,60	2 368 082,00	25 139 364,60
	16	Remboursement capital de la dette	10 480 284,00	200 000,00	10 680 284,00	16	Emprunts	32 520 581,91	-4 634 071,00	27 886 510,91
		Dépôts et cautionnements	40 000,00		40 000,00		Dépôts et cautionnements	40 000,00		40 000,00
						024 204	Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subvent° d'équipmt)	7 978 009,00	63 992,00	8 042 001,00
	23 27	Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	1 330 464,00	500 000,00	1 830 464,00	27	Remboursements prêts et avances aux budgets Annexes	2 465 486,00		2 465 486,00
	4581	Opération sous mandat	4 617 000,00	-367 383,00	4 249 617,00	4582	Opération sous mandat	2 667 616,00	1 182 820,00	3 850 436,00
	Mouvements réels		118 104 594,32	421 436,00	118 526 030,32	Mouvements réels		95 599 137,23	-1 019 177,00	94 579 960,23
						021	Virement de la section de fonctionnement	20 505 457,09	1 440 613,00	21 946 070,09
	040 041	Opérations d'ordre	23 500 000,00		23 500 000,00	040 041	Opérations d'ordre	25 500 000,00		25 500 000,00
	Mouvements d'ordre		23 500 000,00	0,00	23 500 000,00	Mouvements d'ordre		46 005 457,09	1 440 613,00	47 446 070,09
	TOTAL		141 604 594,32	421 436,00	142 026 030,32	TOTAL		141 604 594,32	421 436,00	142 026 030,32
	DEPENSES		309 988 488,41	2 832 815,00	312 821 303,41	RECETTES		309 988 488,41	2 832 815,00	312 821 303,41

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal (400) de 2026.

Adoptée à 84 voix POUR,
4 voix CONTRE (M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines ; M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux et M. Christophe VANHERSECKER, Trith-Saint-Léger),
1 ABSTENTION (M. Antoine DELTOUR, Saint-Amand-les-Eaux).

26/196 Décision Modificative n°1 pour 2026 - Budget annexe Arenberg Creative Mine (408)

Cette Décision Modificative ne porte que sur la section de fonctionnement qui s'ajuste à hauteur de 22 500 €.

En dépenses, les crédits permettent de procéder à la régularisation de nos comptes par l'annulation de titres de recettes d'exercices antérieurs (15 000 €) et d'imputer les frais informatiques d'hébergement 'en nuage' (7 500 €).

Ces dépenses sont financées par des recettes de loyers pour le plot immobilier d'entreprises (12 500 €) et de services facturés dans le cadre des locations pour séminaires (10 000 €).

VUE GLOBALE DU BUDGET 2026 - BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE - 40800 (EN €)

	DEPENSES					RECETTES				
	CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL	CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL
FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	1 294 000,00		1 294 000,00					
	65	Contingents, participations et subventions	112 000,00	7 500,00	119 500,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	151 500,00	10 000,00	161 500,00
	66	Intérêts de la dette	262 694,00		262 694,00	74	Subvention du Budget Principal	1 570 624,00		1 570 624,00
	67	Autres dépenses	5 000,00	15 000,00	20 000,00	75 77 78	Autres recettes	167 570,00	12 500,00	180 070,00
	Mouvements réels		1 673 694,00	22 500,00	1 696 194,00	Mouvements réels		1 889 694,00	22 500,00	1 912 194,00
	042 043	Opérations d'ordre	221 000,00		221 000,00	042 043	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00
	Mouvements d'ordre		221 000,00	0,00	221 000,00	Mouvements d'ordre		5 000,00	0,00	5 000,00
	TOTAL		1 894 694,00	22 500,00	1 917 194,00	TOTAL		1 894 694,00	22 500,00	1 917 194,00
INVESTISSEMENT						001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	343 627,30		343 627,30
	20 21 23	Dépenses d'équipement brut	1 132 004,30	0,00	1 132 004,30	13	Participation du Budget Principal	1 327 377,00		1 327 377,00
	16	Remboursement capital de la dette	755 000,00		755 000,00					
		Dépôts et cautionnements	10 000,00		10 000,00	16	Dépôts et cautionnements	10 000,00		10 000,00
	Mouvements réels		1 897 004,30	0,00	1 897 004,30	Mouvements réels		1 681 004,30	0,00	1 681 004,30
	040 041	Opérations d'ordre	205 000,00		205 000,00	040 041	Opérations d'ordre	421 000,00		421 000,00
	Mouvements d'ordre		205 000,00	0,00	205 000,00	Mouvements d'ordre		421 000,00	0,00	421 000,00
	TOTAL		2 102 004,30	0,00	2 102 004,30	TOTAL		2 102 004,30	0,00	2 102 004,30
	DEPENSES		3 996 698,30	22 500,00	4 019 198,30	RECETTES		3 996 698,30	22 500,00	4 019 198,30

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2026 du Budget annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à 88 voix POUR,
1 ABSTENTION (M. Antoine DELTOUR, Saint-Amand-les-Eaux).

26/197 Décision Modificative n°1 pour 2026 - Budget annexe de la Ruche d'entreprises (412)

Cette Décision Modificative ajuste les crédits des sections de fonctionnement à hauteur de 6 000 € et d'investissement pour 15 000 €.

En section de fonctionnement, les dépenses augmentent de 1,6% pour faire face principalement à des dépenses à usage d'informatique au chapitre de charges à caractère général et trouvent leur équilibre par l'inscription de recettes supplémentaires liés à l'activité de services aux entreprises de la Ruche.

En section d'investissement, l'équilibre s'opère par l'augmentation des crédits de la participation du Budget Principal au financement des investissements. Ce qui porte prévisionnellement la participation à un total de 84 600 € pour l'exercice 2026.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2026 - BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISES - 41200 (EN €)										
	DEPENSES					RECETTES				
	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL
FONCT.	011	Charges à caractère général	152 200,00	9 500,00	161 700,00	013	Atténuations de charges	2 810,00		2 810,00
	012	Charges de personnel	196 930,00		196 930,00	70	Produits des services du domaine et ventes	25 000,00	6 000,00	31 000,00
	65	Autres dépenses	3 190,00	1 000,00	4 190,00	74	Subvention du Budget Principal	265 410,00		265 410,00
	67	Autres dépenses	10 000,00		10 000,00	75	Autres produits de gestion courante	89 100,00		89 100,00
	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 000,00	-4 500,00	500,00	77	Autres recettes (mandats annulés/ex.ant....)	10 000,00		10 000,00
	Mouvements réels		367 320,00	6 000,00	373 320,00	Mouvements réels		392 320,00	6 000,00	398 320,00
	042	Opérations d'ordre	25 000,00		25 000,00					
	Mouvements d'ordre		25 000,00	0,00	25 000,00	Mouvements d'ordre		0,00	0,00	0,00
	TOTAL		392 320,00	6 000,00	398 320,00	TOTAL		392 320,00	6 000,00	398 320,00
						001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 508,21		15 508,21
	20 21	Dépenses d'équipement brut	110 108,21	15 000,00	125 108,21	13	Partipation du Budget Pincipal	69 600,00	15 000,00	84 600,00
	16	Dépôts et cautionnements	5 000,00		5 000,00	16	Dépôts et cautionnements	5 000,00		5 000,00
	Mouvements réels		115 108,21	15 000,00	130 108,21	Mouvements réels		90 108,21	15 000,00	105 108,21
	041	Opérations d'ordre	30 000,00		30 000,00	040 041	Opérations d'ordre	55 000,00		55 000,00
	Mouvements d'ordre		30 000,00	0,00	30 000,00	Mouvements d'ordre		55 000,00	0,00	55 000,00
	TOTAL		145 108,21	15 000,00	160 108,21	TOTAL		145 108,21	15 000,00	160 108,21
	DEPENSES		537 428,21	21 000,00	558 428,21	RECETTES		537 428,21	21 000,00	558 428,21

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2026 du Budget annexe de la Ruche d'entreprises (412).

Adoptée à l'unanimité

26/198 Décision Modificative n°1 pour 2026 - Budget annexe Aménagement de ZAE (413)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 500 000 € pour la poursuite des travaux d'aménagement des 5 Zones d'Activités dans le cadre de futures implantations.

Ces dépenses sont financées par une avance prévisionnelle du Budget Principal.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2026 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZAE - 41300 (EN €)										
	DEPENSES					RECETTES				
	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2026	DM1 2026	TOTAL
FONCT.	011	Acquisitions de terrains et travaux	750 442,00	500 000,00	1 250 442,00	70	Cessions	74 528,00		74 528,00
		Régularisation arrondis de TVA	10,00			75	Autres recettes	10,00		10,00
	Mouvements réels		750 452,00	500 000,00	1 250 442,00	Mouvements réels		74 538,00	0,00	74 538,00
	042	Opérations d'ordre	7 788 468,00		7 788 468,00	042	Opérations d'ordre	8 464 382,00	500 000,00	8 964 382,00
	Mouvements d'ordre		7 788 468,00	0,00	7 788 468,00	Mouvements d'ordre		8 464 382,00	500 000,00	8 964 382,00
	TOTAL		8 538 920,00	500 000,00	9 038 910,00	TOTAL		8 538 920,00	500 000,00	9 038 920,00
INV.	16	Reversement d'avance au budget principal			0,00	16	Avance du Budget Principal	675 914,00	500 000,00	1 175 914,00
	Mouvements réels		0,00	0,00	0,00	Mouvements réels		675 914,00	500 000,00	1 175 914,00
	040	Opérations d'ordre	8 464 382,00	500 000,00	8 964 382,00	040	Opérations d'ordre	7 788 468,00		7 788 468,00
	Mouvements d'ordre		8 464 382,00	500 000,00	8 964 382,00	Mouvements d'ordre		7 788 468,00	0,00	7 788 468,00
	TOTAL		8 464 382,00	500 000,00	8 964 382,00	TOTAL		8 464 382,00	500 000,00	8 964 382,00
	DEPENSES		17 003 302,00	1 000 000,00	18 003 292,00	RECETTES		17 003 302,00	1 000 000,00	18 003 302,00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2026 du Budget annexe Aménagement de ZAE (413).

Adoptée à 87 voix POUR,
2 ABSTENTIONS (M. Antoine DELTOUR, Saint-Amand-les-Eaux et M. Christophe VANHERSECKER, Trith-Saint-Léger).

26/199 Création et ajustement des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagements (AE) et des Crédits de Paiement (CP) dans le cadre de la Décision Modificative n°1 pour 2026 des budgets Principal (400), annexes Arenberg Creative Mine (408) et Aménagement de zones d'activités (413)

Au même titre que la gestion des investissements par les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP), la gestion des crédits en fonctionnement se fait de façon pluriannuelle par l'outil d'Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP) pour nombre d'actions.

La Décision Modificative n°1 permet la création ou la révision des AP et des AE/CP au regard de l'évolution des projets.

Le Conseil Communautaire décide :

- de voter la création et l'actualisation dans le cadre de la Décision Modificative n°1 des AP/CP et des AE/CP du Budget Principal (400), des Budgets Annexes Arenberg Creative Mine (408) et Aménagement de Zones d'Activités (413).

Adoptée à l'unanimité

26/200 EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Approbation des comptes 2025

L'exercice 2025 se clôture par un résultat cumulé, toutes sections confondues, excédentaire à hauteur de 674 973,34 € pour le Budget Principal.

Déduction faite des reports de crédits de la section d'investissement de 29 714,81 €, le résultat excédentaire définitif est de 645 258,53 €.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour 2025 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut, pour le Budget Principal.

Adoptée à 86 voix POUR,
3 ABSTENTIONS (M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines et M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux).

26/201 Syndicat Intercommunal de Mobilité Organisatrice Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) : Attribution d'une subvention d'investissement au titre du programme de pérennisation du matériel roulant tramway au titre de l'exercice 2026

Il s'agissait ici d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention permettant de verser la subvention d'investissement pour l'exercice 2026 au SIMOUV d'un montant de 1 200 000 €.

Le Comité Syndical du SIMOUV a validé la nécessité d'anticiper le traitement de la fin de vie des 21 premières rames de tramway, au regard d'une fin de maintenabilité technique fixée à l'horizon 2035.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 200 000 € au titre du programme de pérennisation du matériel roulant tramway pour l'exercice 2026.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 821-2041782-AMT-TRANS_URB.

Adoptée à 86 voix POUR,
3 ABSTENTIONS (M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines et M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux).

26/202 Schéma de développement de l'Intelligence Artificielle de La Porte du Hainaut : Adoption de la stratégie 2026-2028

FOCUS

- **Par M. Régis ROUSSEL, Président de la Commission 'Prospective et Projet de Territoire' et Mme Corinne CREQUIT, Directrice Générale Adjointe du Pôle Prospective, Projet de Territoire et Transversalité.**

Cf. Annexe 2

L'intelligence Artificielle (IA) constitue aujourd'hui une évolution majeure des usages numériques, susceptible de transformer durablement le fonctionnement des organisations publiques, les services rendus aux usagers ainsi que le pilotage des politiques territoriales.

Néanmoins, cette progression rapide s'accompagne de préoccupations persistantes concernant la protection des données personnelles, la fiabilité des résultats, l'impact environnemental et les conséquences de l'IA sur l'emploi et les relations humaines.

Par cette délibération, La Porte du Hainaut affirme sa volonté de positionner l'Agglomération comme un territoire de référence en matière d'IA de confiance, éthique, souveraine et au service de l'humain.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur une feuille de route 2026-2028.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la stratégie d'Intelligence Artificielle de La Porte du Hainaut 2026-2028.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

26/203 Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut : Révision de la charte 2025-2040 et avis dans le cadre de la procédure d'enquête publique

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, premier Parc créé en France, regroupe 23 communes membres de La Porte du Hainaut.

Les adhérents au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut fixent, à travers la signature d'une Charte d'une durée de 15 ans, les grandes orientations du Parc, les objectifs communs et les modalités de travail entre partenaires.

Dans le cadre de l'enquête publique, La Porte du Hainaut :
- Réaffirme la réelle plus-value apportée par le Parc au territoire,
- Rappelle que la Charte est un document cadre devant être décliné dans le ScoT et le PLUi,
- Déplore que certaines dispositions du projet de Charte soient éloignées des compétences intrinsèques du Parc et/ou relevant d'autres niveaux de collectivités (mobilité, énergie, protection des biens et des personnes),
- Préconise que le Parc se concentre sur ses missions fondatrices (environnement, biodiversité, paysage…),
- Souhaiterait voir le Parc développer la mise en commun et l'expertise au service des EPCI et des communes.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'exprimer son engagement aux côtés du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et son soutien dans ses actions de préservation et de reconquête de la biodiversité, d'accompagnement d'une agriculture respectueuse des paysages et des ressources de la protection de la ressource en eau.

- d'exprimer un accord sous condition au projet de Charte.

- de demander la prise en compte des remarques portées dans la présente délibération sur les délibérations pertinentes. En particulier, le Conseil Communautaire attend une optimisation de celles-ci afin de garantir leur opérationnalité dans les démarches de planification à venir en rappelant la compatibilité de la Charte avec le SCoT.

- de porter à la connaissance du Président de la Commission d'enquête son avis tel qu'exprimé par la présente délibération dans le cadre de la procédure d'enquête publique pour prise en compte dans la finalisation de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Adoptée à l'unanimité

26/204 Gestion des Aides à la pierre : Programmation 2026 et pré-programmation 2027

Cette délibération concerne la programmation pluriannuelle des logements locatifs sociaux, pour les années 2026 et 2027, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre exercée par La Porte du Hainaut.

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat 2025-2030 fixe des objectifs annuels de production de 212 logements locatifs sociaux. Il prévoit également la réhabilitation de 250 logements locatifs sociaux par an.

Afin de s'assurer de la capacité du territoire à atteindre ces objectifs, tout en respectant les engagements contractualisés avec l'État, La Porte du Hainaut établit chaque début d'année une programmation année N et une pré-programmation année N+1 des opérations susceptibles d'être financées au cours des deux années suivantes.

Cette programmation recense les projets ayant fait l'objet d'une demande de la part des bailleurs sociaux et qui pourraient donner lieu à un dépôt de dossier de financement dans les délais prévus.

Pour les années 2026 et 2027, 7 opérations de construction ont ainsi été identifiées. Elles représentent un potentiel de 138 logements locatifs sociaux à réaliser sur 3 communes du territoire.

Par ailleurs, 13 opérations de réhabilitation sont également inscrites à cette programmation. Elles concernent 8 communes et portent sur un total de 398 logements à réhabiliter.

Cette programmation traduit le dynamisme des projets engagés sur le territoire et permet à la collectivité d'anticiper les financements nécessaires à leur réalisation.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la programmation 2026 et la pré-programmation 2027 des aides à la pierre conformément au tableau ci-dessous :

PROGRAMMATION La Porte du Hainaut "Aides à la pierre" 2026 - PRE PROGRAMMATION 2027
Conseil Communautaire du 12 octobre 2026

PRODUCTION NEUVE							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PLAI dont RO	Nb PLUS dont RO	Nb PLS	Nb PSLA
172_009_A	DENAIN	NPNRU - îlot B7 - rue Pierre Bériot	SIGH	0	4	4	0
172_010_A	DENAIN	150/152 rue de Villars	SIGH	0	6	5	0
172_003_A	DENAIN	NPNRU - C9 - rue d'enghien	CLESENCE	0	0	9	0
172_002_B	DENAIN	NPNRU - B6 - rue Jules Mousseron	CLESENCE	0	0	0	5
285_001_A	HASPRES	Rue de la gare	CLESENCE	14	21	12	0
285_002_A	HASPRES	Rue Louis Aragon - déconstruction_reconstruction	HABITAT HAUTS DE FRANCE	9	21	0	0
292_002_A	HAVELUY	Rue Jean Jaurès	CLESENCE	9	16	3	0
TOTAL				32	68	33	5
				138			

REHABILITATION					
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PAM	Nb PALULOS FNAP/ERBM
205_004_A	ESCAUDAIN	Cité Couture - complément accélération ERBM	MAISONS ET CITES	86	59
205_005_A	ESCAUDAIN	Cité Marsilly	SIGH	19	0
288_001_B	HAULCHIN	Allées Dahlia, Jonquilles, Géraniums, Violette, Hortensias, lilas	SIGH	19	0
313_001_A	HORDAIN	1 à 23 rue Jean Moulin	SIGH	18	0
564_001_A	LA SENTINELLE	Cité Ernest	SIGH	22	0
440_001_A	NOYELLES SUR SELLE	Résidence Au-delà de l'eau	SIGH	16	0
491_004_A	RAISMES	Cité de Raismes	SIGH	37	0
491_005_A	RAISMES	Cité Vicoigne	SIGH	62	0
526_004_A	ST AMAND LES EAUX	Rue Albert Lambert	SIGH	39	0
526_005_A	ST AMAND LES EAUX	45 rue Paul Greffe	SIGH	1	0
361_004_A	LOURCHES	1295 et 1369 rue Jean Jaurès	SIGH	2	0
NC	DIFFUS	Opérations réhabilitation après libération logement	SIGH	3	0
NC	DIFFUS	Opérations réhabilitation suite ERBM après libération logement	MAISONS ET CITES	15	0
TOTAL				339	59
				398	

Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes
Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables liés à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

26/205 Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou d'agréments pour le logement social

Cette délibération concerne l'octroi de subventions en faveur du logement social au titre de l'année 2026, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre exercée par La Porte du Hainaut.

Au total, il est proposé le financement de 134 logements à construire répartis sur 4 opérations sur les communes de Denain (reconstitution de l'offre du NPNRU) et Wallers, une opération de démolition de 39 logements sur la commune de Haspres, pour un montant total de subvention de 412 000 € pour La Porte du Hainaut et de 218 163 € pour l'Etat.

En ce qui concerne les réhabilitations, le financement de 108 logements répartis sur 4 opérations est proposé sur les communes de Escaudain, Lourches et Saint-Amand-les-Eaux pour un montant total de 101 500 € pour La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétences au Bureau telle que définie par la délibération n°26/043 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2026.
- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'Etat et pour le compte de La Porte du Hainaut, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux, dont le détail est annexé ci-dessous, conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant de l'article D.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.
- d'acter que l'opération millésimée ALS26 est portée à 618 500 €. L'opération millésimée DALP26 est, quant à elle, portée à 343 047 €. Dans le cadre du Budget Primitif 2026, les Autorisations de Programme (AP) 703 (programme ALS, pour le compte de La Porte du Hainaut) et 704 (DALP, pour le compte de l'Etat) feront l'objet d'une actualisation, par délibération, afin de tenir compte de ces montants.

Opération	Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb PLAI dont RO	Nb PLUS dont RO	Nb PLS	Nb PSLA	Nb PAM	Nb PALULOS FNAP	Nb Démolition	Sub_Etat	Sub_La Porte du Hainaut
TOTAL financés au Bureau du 22/06/2026						17	27	12	0	0	0	0	124 884 €	105 000 €
offre nouvelle	172_001_A	2026	DENAIN	NPNRU - B2 - rue Allende et Villars	MAISONS ET CITES	8	17	15	0	0	0	0	0 €	122 000 €
offre nouvelle	172_002_A	2026	DENAIN	NPNRU - îlot Mousseron B6 Intergénérationnel et jeunes actifs	CLESENCE	8	29	21	0	0	0	0	0 €	177 000 €
offre nouvelle	172_003_A	2026	DENAIN	NPNRU - C9 - Béguinage	CLESENCE	0	0	9	0	0	0	0	0 €	22 500 €
réhabilitation	205_002_A	2026	ESCAUDAIN	Cité Quart de 6 heures	MAISONS ET CITES	0	0	0	0	66	0	0	0 €	88 000 €
démolition	285_002_B	2026	HASPRES	Cité Les Vallées - rue Louis Aragon	HABITAT HAUTS DE FRANCE	0	0	0	0	0	0	39	160 095 €	0 €
réhabilitation	361_004_A	2026	LOURCHES	1295 et 1369 rue Jean Jaurès	SIGH	0	0	0	0	2	0	0	0 €	9 000 €
réhabilitation	526_004_A	2026	SAINT AMAND LES EAUX	Rue Albert Lambert	SIGH	0	0	0	0	39	0	0	0 €	0 €
réhabilitation	526_005_A	2026	SAINT AMAND LES EAUX	45 rue Paul Greffe	SIGH	0	0	0	0	1	0	0	0 €	4 500 €
offre nouvelle	632_001_A	2026	WALLERS	Rue Anatole France	SIGH	9	12	6	0	0	0	0	58 068 €	90 500 €
TOTAL financés au Bureau du 12/10/2026						**25**	**58**	**51**	**0**	**108**	**0**	**39**	**218 163 €**	**513 500 €**
Au 12/10/2026 TOTAL ANNEE 2026						**42**	**85**	**63**	**0**	**108**	**0**	**39**	**343 047 €**	**618 500 €**

Les subventions indiquées sont des subventions maximum et prévisionnelles.

Adoptée à l'unanimité

26/206 Accession Sociale à la Propriété à coûts maîtrisés : Octroi de subventions

Cette délibération concerne l'octroi de subventions en faveur de l'accession sociale à la propriété à coûts maîtrisés.

Une première opération a été déposée par le bailleur SIGH pour une opération de 10 logements en accession sociale sur un des quartiers NPNRU de la ville de Denain.

Le bailleur proposait initialement un prix de vente de 164 000 € pour un T3 et 182 000 € pour un T4. Compte tenu du prix du marché et de la capacité théorique des ménages à emprunter, La Porte du Hainaut verse une subvention de 15 000 € par logement au bailleur afin qu'il propose un prix cohérent aux futurs acheteurs.

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétences au Bureau telle que définie par la délibération n°26/043 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2026.
- d'octroyer les subventions portant sur les opérations d'Accession Sociale à la Propriété, dont le détail est annexé ci-dessous. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations reprises en annexe dont le projet est annexé ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 553-20422-HAB-ASPCAPH du Budget Principal (400).

Opération	Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Détail de l'opération				Nb PSLA	Nb en QPV	Nb TVA 5,5%	Sub Totale La Porte du Hainaut
						Typologie	Subvention au logement	Prix de vente initial / logement	Prix de vente après subvention / logement				
Accession Sociale	172_006_A	2026	DENAIN	NPNRU_îlot Basly (B6)	SIGH	T3	15 000 €	164 000 €	149 000 €	0	10	0	150 000 €
						T4	15 000 €	182 000 €	167 000 €				
TOTAL										**0**	**10**	**0**	**150 000 €**

Les subventions indiquées sont des subventions maximum et prévisionnelles.

Adoptée à l'unanimité

26/207 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Délégation de Service Public (DSP) : Approbation du bilan annuel d'activités - Année 2025

La gestion des aires d'accueil s'inscrit dans le cadre de la politique menée par La Porte du Hainaut depuis 2007 en faveur des gens du voyage.

La délibération vise à porter à la connaissance des membres du Conseil Communautaire le rapport d'activités 2025 de la Société ACGV Services, agissant dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), pour la gestion de 4 aires d'accueil des gens du voyage à Denain, Escaudain, Raismes-Wallers et Trith-Saint-Léger depuis 2020.

Les missions confiées au délégataire, visant à gérer administrativement, financièrement et techniquement les aires, sont remplies. Cependant, la Société ACGV mentionne une hausse des charges salariales et des coûts de maintenance depuis 2023, entraînant un déficit financier par rapport à l'offre initiale. La société accuse en effet un résultat négatif de près de 45 000 €, et ce, malgré l'augmentation des tarifs d'électricité, des droits de place et de la subvention forfaitaire d'exploitation validés par le Conseil Communautaire pour l'année 2024.

Comme prévu initialement, le coût de la gestion des 4 aires d'accueil pour La Porte du Hainaut en 2025 est de 166 493,78 €.

Ce rapport a également fait l'objet d'un passage en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 17 septembre dernier.

Le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2025 de la société ACGV Services concernant l'exploitation des 4 aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de La Porte du Hainaut dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Adoptée à l'unanimité

26/208 Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Nord 2026-2030 : Avis sur le projet

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2026-2030, à présent appelé 'le Plan', vient de faire l'objet d'une réécriture. Le Plan est un document élaboré et co-piloté par l'Etat et le Département avec pour objectif principal de renforcer et mieux organiser les réponses apportées aux besoins des habitants en situation de mal logement. Il s'agit bien là d'un outil destiné aux acteurs du logement et de l'hébergement du territoire.

Le Plan a établi un diagnostic territorial à l'échelle de l'arrondissement de Valenciennes et fait émerger 6 enjeux majeurs :

- Diversification de l'offre adaptée à la pluralité des profils,
- Accompagnement individuel dans la durée pour garantir la continuité des parcours,
- Typologie et localisation des logements en inadéquation avec les besoins,
- Prise en compte de l'évolution des besoins notamment en santé mentale, perte d'autonomie, illectronisme, relogement des victimes de violences conjugales ou personnes hébergées chez un tiers,
- Réseau de partenaires à structurer,
- Lutte contre l'habitat indigne en articulant mieux les dispositifs et en intensifiant le repérage des logements dégradés.

Pour répondre aux différents enjeux, le Plan propose notamment de :

- ✓ Favoriser l'appropriation, la gouvernance et territorialiser le Plan,
- ✓ Poursuivre l'évolution de l'offre d'hébergement et de logement pour fluidifier les parcours et répondre aux besoins des personnes,
- ✓ Prévenir les ruptures de parcours et favoriser le maintien dans le logement,
- ✓ Soutenir l'insertion par le logement et adapter les modalités d'accompagnement pour répondre aux besoins des personnes dans les principes du Logement d'Abord.

En matière de pilotage, le Plan est intégré à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de La Porte du Hainaut depuis 2019, offrant des outils partagés avec l'État et le Département pour lutter contre l'habitat indigne, prévenir les expulsions et adapter l'offre de logements.

Le Conseil Communautaire décide :

- de donner un avis favorable au projet de Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Nord 2026-2030.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Nord et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité

26/209 Contrat Quartiers 2030 : Attribution de la Dotation d'Investissement Politique de la Ville (DIPV) pour le 3ème trimestre 2026 - Communes d'Escaudain, Escautpont et Lourches

Dans le cadre du Contrat Quartiers 2030, le Conseil Communautaire du 13 janvier 2025 a voté l'instauration de la Dotation d'Investissement Politique de la Ville (DIPV) pour soutenir les communes dans leurs projets d'investissement bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires.

La DIPV bénéficie d'une enveloppe annuelle maximale de 1,5 million d'euros proportionnellement répartie par commune en fonction du nombre d'habitants.

Après étude technique, la Commission 'Cohésion Territoriale et Participation Citoyenne' du 23 septembre 2026 a donné un avis favorable aux projets d'investissement soumis par les communes d'Escaudain, Escautpont et Lourches.

Ces projets représentent un investissement total de 573 873,46 €, avec une participation financière de La Porte du Hainaut de 141 100,20 €, soit 17,64% de l'enveloppe allouée au fonds de concours Politique de la Ville pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'affecter à l'enveloppe 2026 des fonds de concours Politique de la Ville, les projets des communes d'Escaudain, Escautpont et Lourches dans les conditions précisées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion DPV-52-20422-CS-FDC_POLVIL du Budget Principal.

Commune concernée	Nom du projet	Coût global	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité (net FCTVA)
ESCAUDAIN	Création d'un cheminement éclairé en LED	9 064,66 € TTC 7 603,14 € net FCTVA	2 280,94 €	30%
ESCAUTPONT	Réhabilitation de la micro-crèche municipale et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)	465 808,80 € TTC 388 174 € net FCTVA	116 819,26 €	30%
LOURCHES	Création d'un système de vidéoprotection	108 000 € TTC 90 238,68 € net FCTVA	22 000 €	24,44%

Adoptée à l'unanimité

26/210 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Instauration de la procédure de Déclaration Préalable pour les travaux relatifs aux clôtures et ravalement de façades suite à l'approbation du PLUi

Cette délibération a pour objet d'actualiser le dispositif relatif à l'instauration de la procédure de déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôtures et de ravalement de façades afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux architecturaux, urbains, paysagers et de permettre un contrôle préalable de ces travaux au regard des dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'annexe jointe ci-dessous précise les communes où les clôtures et/ou les ravalements de façades sont soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'instaurer, sur les communes et dans les conditions précisées ci-dessous, l'obligation de déposer une déclaration préalable pour :
 - ✓ l'édification des clôtures,
 - ✓ les travaux de ravalement de façades.

ANNEXE 1

COMMUNES	DP façades hors Monument Historique	DP clôtures hors Monument Historique
	OUI/NON	OUI/NON
ABSCON	NON	NON
AVESNES-LE-SEC	NON	OUI
BELLAING	NON	OUI
BOUCHAIN	OUI	OUI
BOUSIGNIES	OUI	OUI
BRILLON	OUI	OUI
BRUILLE-SAINT-AMAND	OUI	OUI
CHATEAU-L'ABBAYE	OUI	OUI
DENAIN	OUI	OUI
DOUCHY-LES-MINES	NON	OUI
EMERCHICOURT	NON	NON
ESCAUDAIN	NON	NON
ESCAUTPONT	OUI	OUI
FLINES-LEZ-MORTAGNE	OUI	OUI
HASNON	NON	NON
HASPRES	OUI	OUI
HAULCHIN	NON	OUI
HAVELUY	NON	OUI
HELESMES	NON	NON
HERIN	NON	OUI
HORDAIN	NON	OUI
LA SENTINELLE	NON	NON
LECELLES	NON	NON
LIEU-SAINT-AMAND	OUI	OUI
LOURCHES	NON	OUI
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	NON	OUI
MASTAING	NON	NON
MAULDE	NON	NON
MILLONFOSSE	OUI	OUI
MORTAGNE-DU-NORD	NON	OUI
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	OUI	OUI
NIVELLE	NON	NON
NOYELLES-SUR-SELLE	OUI	OUI
OISY	OUI	OUI
RAISMES	OUI	OUI
ROEULX	NON	NON
ROSULT	NON	OUI
RUMEGIES	OUI	OUI
SAINT-AMAND-LES-EAUX	OUI	OUI
SARS ET ROSIERES	OUI	OUI
THIANT	NON	NON
THUN-SAINT-AMAND	OUI	OUI
TRITH-SAINT-LEGER	OUI	OUI
WALLERS	OUI	OUI
WASNES-AU-BAC	NON	OUI
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	NON	NON
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	OUI	OUI

Légende :
Changement de situation jaune

Adoptée à 81 voix POUR,
3 voix CONTRE (M. Joshua HOCHART, Denain ; M. Bryan MESNAGER, Douchy-les-Mines et M. Éric CASTELAIN, Saint-Amand-les-Eaux).

26/211 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Prescription de la révision générale du PLUi, des modalités de concertation et de collaboration

L'année 2027 marquera déjà les 10 ans du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant les orientations générales du PLUi. C'est pourquoi, afin de maintenir un

développement cohérent, durable et adapté aux enjeux actuels du territoire de La Porte du Hainaut, celui-ci doit être actualisé à travers une révision du PLUi. Une présentation spécifique de ce sujet et ses enjeux a été réalisée le 5 octobre dernier en Séminaire de Conseil.

La révision aura donc les objectifs suivants :

- Actualiser le PADD afin d'intégrer les orientations du Projet de territoire 2024-2044,
- Mettre en cohérence le PLUi avec les évolutions du SCoT du Valenciennois, du SRADDET de la Région Hauts-de-France, du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et des autres documents supra-communautaires,
- Intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLUi,
- Renforcer la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique, à la sobriété foncière et à l'adaptation au changement climatique,
- Adapter les orientations d'aménagement, le règlement et le zonage aux évolutions et besoins du territoire, dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de préservation de l'environnement.

Pour cela, les services de La Porte du Hainaut, en concertation avec les habitants du territoire et en collaboration avec l'ensemble des communes membres et des Personnes Publiques Associés, rédigeront le projet de révision du PLUi. Les modalités de concertation et de collaboration sont reprises dans la délibération.

La procédure de révision du PLUi devrait durer 24 à 36 mois. La prochaine étape sera justement l'approbation du nouveau PADD.

Le Conseil Communautaire décide :

- de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

- de valider les objectifs de révision générale énoncés précédemment.

- de valider les objectifs de concertation suivants :
 - Informer et recueillir l'avis des habitants, des associations ou autres personnes concernées, une fois le dossier constitué, en amont de l'enquête publique,
 - Prendre en compte les avis dès lors qu'ils sont en lien avec les objets de la procédure et conformes aux prescriptions du Code de l'Urbanisme.

- de valider les modalités de concertation suivantes :
 - Dépôt d'un dossier technique et d'un registre accessible au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut aux dates et heures d'ouverture des lieux au public,
 - Mise à disposition de ce dossier technique et d'un registre accessible dans les communes membres de La Porte du Hainaut aux dates et heures d'ouverture des lieux au public,
 - Mise à disposition de ce dossier technique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut,
 - Possibilité pour le public d'adresser ses contributions par courrier au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg (Rue Michel Rondet - BP 59 - 59135 WALLERS-ARENBERG) pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet, Mise en œuvre de l'adresse mail plui@agglo-porteduhainaut.fr permettant de recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet.

- de valider les modalités de collaboration avec l'ensemble des partenaires, en particulier les communes membres de La Porte du Hainaut et les Personnes Publiques Associées, suivantes :
 - L'organisation d'une conférence intercommunale d'Urbanisme regroupant tous les Maires et le Bureau Communautaire lors de la phase arrêt du projet puis lors de la consultation des Personnes Publiques Associées,
 - La consultation des conseils municipaux sur le projet de PLUi arrêté,
 - La tenue de réunions de travail organisées par secteurs associant les communes membres,
 - La tenue de réunions thématiques avec les Personnes Publiques Associées et, le cas échéant, les autres acteurs concernés.

- de procéder aux notifications de la présente délibération selon les articles L.153-1, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

- de procéder aux mesures d'affichage et de publications règlementaires selon les articles R.153-20 et R.153-22 du Code de l'Urbanisme.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

26/212 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Modification de droit commun n°3 - Prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale

L'objectif de cette délibération est de permettre, in fine, l'ouverture à l'urbanisation du site dit 'Les Soufflantes' à Escaudain afin d'y accueillir un Datacenter d'envergure nationale, labellisé France 2030. Ce projet participe également à la reconversion de la dernière grande friche industrielle laissée par Usinor sur le territoire du Denaisis.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet a été soumis à avis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

Après avoir demandé, dans un premier temps, la réalisation d'une évaluation environnementale ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire le 22 juin dernier, la MRAe a finalement considéré que la modification du PLUi n'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou sur la santé humaine suite à la transmission d'éléments complémentaires.

Ainsi, la MRAe a rendu un avis concluant qu'une évaluation environnementale n'est plus nécessaire.

Le Conseil Communautaire décide :

- de confirmer, au regard de ce deuxième avis de l'Autorité environnementale, rendu le 8 septembre 2026, la non-soumission de la modification de droit commun n°3 du PLUi à évaluation environnementale.

Adoptée à l'unanimité

26/213 Contrat de partenariat pour la reconversion du Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut : Rapport annuel 2025 sur le suivi et l'exécution du contrat avec la société PIMAWA

Depuis 2013, La Porte du Hainaut confie à la société PIMAWA la réhabilitation puis la maintenance du Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut dans le cadre d'un contrat de 25 ans.

Le contrat de partenariat est réputé achevé sur le volet construction/réhabilitation ; il se poursuit donc uniquement sur le volet entretien/maintenance jusqu'en 2038.

Afin de permettre un suivi à la fois financier et technique de la bonne exécution du marché, PIMAWA a l'obligation de fournir, en milieu d'année, un rapport retraçant l'année N-1. Ce rapport a été présenté en commission puis a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avant d'être présenté en Conseil Communautaire.

Les charges d'exploitation 2025 s'élèvent à 2 385 747,03 €.

Le résultat net annuel s'établit à 88 000 €, stable au regard de l'exercice précédent (87 000 €).

Le compte de résultat fourni par PIMAWA, en synthèse et comparaison avec les 4 années précédentes, est le suivant :

	2025	2024	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires net	2 075 076 €	2 124 006 €	1 808 988 €	1 751 456 €	1 745 789 €
Production immobilisée					
Reprise sur amort&pro	626 000€				
Autres produits	1€	1 €	2 830 €	2 €	702 €
Produits d'exploitation	**2 701 077 €**	**2 124 008 €**	**1 811 818 €**	**1 751 458 €**	**1 746 491 €**
Achats et charges ext.	-828 236 €	-865 496 €	-553 680 €	-492 184 €	-478 848 €
Impôts et taxes	- 1 755 €	-1 538 €	-2 447 €	-2 217 €	-1 867 €
Dotation aux amort.	- 1 555 753 €	-1 555 753 €	-1 555 753 €	-1 555 753 €	-1 555 753 €
Autres charges	- 3 €	-2 €	-2 €	-1 €	-2 €
Charges d'exploitation	**- 2 385 747 €**	**-2 422 788 €**	**-2 111 881 €**	**-2 050 155 €**	**-2 036 470 €**
Résultat d'exploitation	**315 330€**	**-298 781 €**	**-302 893 €**	**-298 697 €**	**-289 979 €**
Résultat financier	- 194 255 €	-203 043 €	-212 930 €	-223 077 €	-233 725 €
RCAI	**121 075 €**	**-501 823 €**	**-515 823 €**	**-521 774 €**	**-523 704 €**
Résultat exceptionnel	0 €	626 000 €	626 000 €	626 000 €	626 000 €
Impôt sur les bénéfices	- 33 076 €	-35 497 €	-31 884 €	-39 005 €	-42 616 €
Bénéfice ou perte	**87 999 €**	**86 680 €**	**78 293 €**	**65 221 €**	**59 680 €**

Le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport 2025 par la SAS PIMAWA dans le cadre du contrat de partenariat pour la reconversion du Site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

26/214 Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut : Réaménagement des espaces extérieurs - Convention SNCF d'études préliminaires des connexes ferroviaires pour la création d'une passerelle mode doux

Ce projet vise à mieux relier le Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut à son environnement, en particulier aux espaces naturels et aux cheminements existants.

Dans cette perspective, la réutilisation du cavalier et de l'ancien faisceau ferré irriguant le Site Minier en une véloroute a été étudiée.

Dans ce schéma, il est nécessaire de construire une passerelle au-dessus des voies SNCF.

Compte tenu de la proximité immédiate des infrastructures ferroviaires, il est nécessaire de travailler avec SNCF Réseau afin de vérifier les conditions techniques et de sécurité liées à la réalisation de cet ouvrage.

Cette convention ne constitue pas une décision de réaliser la passerelle. Elle permet de poursuivre les études nécessaires et de disposer des éléments techniques permettant à la collectivité d'arrêter ultérieurement sa décision. La réalisation de l'ouvrage restera donc conditionnée aux résultats des études et aux arbitrages de la collectivité.

Le coût prévisionnel de ces prestations est de 92 000 € HT, intégralement pris en charge par La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes de la convention relative au financement des études préliminaires des connexes ferroviaires pour la création éventuelle d'une passerelle dédiée aux mobilités douces sur le Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut ainsi que des missions de sécurité ferroviaire associées.

- de préciser que cette convention constitue une mesure préparatoire et ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non l'ouvrage.

- d'acter que les études seront engagées au fur et à mesure et sur décision expresse de la collectivité.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention avec SNCF Réseau ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées uniquement au titre des prestations effectivement réalisées par SNCF Réseau, conformément aux stipulations de la convention.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion IGT-632-2031-100-SIT-PROJDEVSIT du Budget annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à l'unanimité

26/215 Cycle de l'eau - SAGE Scarpe Aval : Renouvellement de la convention pour 2026

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification ayant pour objectifs de favoriser la préservation des milieux aquatiques, écosystèmes et zones humides, la protection du patrimoine piscicole, la prévention des risques d'inondation, la gestion durable de la ressource en eau, la préservation de la qualité de l'eau et la lutte contre les pollutions.

L'adhésion au SAGE Scarpe Aval se fait par voie de convention. Or, la précédente est arrivée à son terme le 31 décembre 2025.

En application de cette convention, les EPCI adhérents au SAGE versent une cotisation annuelle, plafonnée à 50 000 €, afin de couvrir les frais de partenariat technique, les prestations de services liées à la mise en œuvre, la révision et la mise en conformité du SAGE et l'animation locale.

La Porte du Hainaut cotise à hauteur de 18 317 € pour 2026.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter le renouvellement du partenariat avec le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval, pour la période 2026 - 2028.

- d'accepter le versement au SAGE Scarpe Aval d'un montant de 18 317 € de la cotisation 2026.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière pour l'année 2026.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion CYCL_EAU-70-65568-ENV-SAGE.

Adoptée à l'unanimité

CALENDRIER

✓ Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le lundi 14 décembre à 18h00, salle du Léaud, Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut.

Fait à Wallers, le lundi 12 octobre 2026

Affiché et publié le 20/10/2026

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

20/10/2026
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut
Aymeric ROBIN
La Porte du Hainaut

Le Secrétaire de séance,

M. Amine AARABAT-AMALOU